

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2003-341 R1	Diffusion : B	Date d'émission : 1 septembre 2004	Page : 1/1
Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
	<i>Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.</i>			
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet	Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : 2003-341 édition originale			
Responsable de la navigabilité du matériel : AIRBUS SAS	Type(s) de matériel(s) : Avions A300-600			
Certificat(s) de type n° 72 Fiche(s) de données n° 145				
Chapitre ATA : 05	Objet : Limitations de certification - Maintenance structurale			

AVIS D'ANNULATION

Cette Révision 1 annule la consigne de navigabilité (CN) 2003-341 qui est remplacée par la CN F-2004-153.

Cette révision de CN est approuvée sous la référence AESA n° 2004-9030 du 24 août 2004.

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

Edition originale : 13 septembre 2003
Révision 1 : 11 septembre 2004